S.N.I.P.O.
Syndicat National
des Industriels et Professionnels de l'Oeuf

Commission Technique

03 mai 2023

Visioconférence

S.N.I.P.O.
Syndicat National
des Industriels et Professionnels de l'Oeuf

S.N.I.P.O.
Syndicat National
des Industriels et Professionnels de l'Oeuf

Point d'attention

Les participants aux réunions du SNIPO s'engagent au respect des obligations légales résultant du droit de la concurrence interne et communautaire.

Ils s'interdisent en conséquence toute discussion, communication ou échange d'informations sensibles, visant à servir une quelconque stratégie industrielle et commerciale.

S.N.I.P.O.
Syndicat National
des Industriels et Professionnels de l'Oeuf

Ordre du jour

- PFAS – Echanges sur la problématique pour notre secteur, et plan d'action à envisager ;
- Révision des Normes de commercialisation des œufs – Point sur la dernière version publiée le 21 avril
- Réglementation Bio – Délai de 48h après traitement allopathique – Point à date
- Questions diverses

S.N.I.P.O.
Syndicat National
des Industriels et Professionnels de l'Œuf

PFAS

PFAS

Substances Per- et Polyfluoroalkylées :

- Famille de produits chimiques largement utilisées depuis les années 1950.
- Utilisées pour leurs propriétés tensioactives et leur grande résistance à la chaleur.
- Servent aux traitements antiadhésifs, antitaches ou imperméabilisants.
- Se retrouvent dans une large gamme de produits du quotidien, tels que les émulseurs anti-incendies, les vêtements de sport, les poêles en Teflon, ou encore les emballages alimentaires.





PFAS

Nouvelles teneurs maximales :

- Règlement UE 2022/2388 du 7 décembre 2022 concernant les teneurs maximales en substances perfluoroalkylées dans certaines denrées alimentaires.
- Valeurs définies pour les œufs, :
  - **1,0 µg/kg** pour le PFOS ;
  - **0,30 µg/kg** pour le PFOA ;
  - **0,70 µg/kg** pour le PFNA ;
  - **0,30 µg/kg** pour le PFHxS ;
  - **1,70 µg/kg** pour la somme des 4.
- Entrée en vigueur au 1er janvier 2023.
- Note SNIPO 22.002 diffusée le 14 décembre 2022.



S.N.I.P.O.
Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Oeuf

Note 22.002 relative aux teneurs maximales en substances perfluoroalkylées dans les œufs

Rédacteur : SNIPO | 14 décembre 2022
Destinataires : Commission Technique

Références réglementaires :

- Règlement (UE) 2022/2388 de la Commission du 7 décembre 2022 modifiant le règlement (CE) 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en substances perfluoroalkylées dans certaines denrées alimentaires
  https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R2388&from=EN
- Avis EFSA du 09/08/2020 : "Risk to human health related to the presence of perfluoroalkyl substances in food"
  https://www.efsa.europa.eu/fr/efsajournal/pub/6223

Evolutions réglementaires

La Commission européenne a publié le 8 décembre le règlement 2022/2388 modifiant le règlement 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en substances perfluoroalkylées (PFAS) dans certaines denrées alimentaires, dont les œufs.

PFAS

Problématique spécifique pour les œufs :

- 3 avril 2023 : La préfecture du Rhône a confirmé la présence de taux élevés de polluants PFAS dans des œufs prélevés près d'usines chimiques au sud de Lyon, élargissant l'interdiction de leur consommation à d'autres secteurs proches.
- 26 prélèvements sur 30 réalisés ont des valeurs qui dépassent les seuils européens.
- Très nombreuses retombées médiatiques.





PFAS

Problématique européenne - Exemple du Danemark :

- Niveaux élevés de PFAS retrouvés dans les œufs biologiques au Danemark.
- Contamination via l'alimentation par de la farine de poisson
- Décision de la filière danoise d'abandonner l'utilisation de farine de poisson.



DTU National Food Institute

About us Contact Danish / English DTU

Research Scientific advice Innovation Education Topics Publications News

EXPLORE FRONTPAGE > NEWS SHARE ON

PFAS found in organic eggs in Denmark

The environmental contaminant PFAS has been found in organic egg yolks in Denmark. Especially children who eat many organic eggs are at risk. The substances are most likely transferred via fishmeal, which is included in feed for the hens. This was found in a study from the DTU National Food Institute carried out in collaboration with the Danish Veterinary and Food Administration.

S.N.I.P.O.
Syndicat National
des Industriels et Professionnels de l'Oeuf

PFAS

Pour échange – Tour de table

- ⇨ Quelles sollicitations Clients/auditeurs… sur ce sujet ?
- ⇨ Quel plan d'action à mener au niveau SNIPO ?

S.N.I.P.O.
Syndicat National
des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Révision des normes de commercialisation des œufs

Normes de commercialisation

Publication le 21 avril 2023 par la Commission européenne

- Version finale des textes sur la révision des Normes de commercialisation des œufs.
- Textes mis en consultation publique pour un mois (jusqu'au 19/05).
- Puis examen des textes par le Parlement et le Conseil pour une période de 2 mois, avant publication définitive.



Commission Européenne

français FR

Rechercher

Accueil > Coin presse > Mise à jour des normes de commercialisation des produits agroalimentaires

Langues disponibles: français

Communiqué de presse | 21 avril 2023 | Bruxelles

La Commission met à jour les normes de commercialisation des produits agroalimentaires pour mieux répondre aux besoins des consommateurs et inclure la question de la durabilité

Contenu de la page

Haut de page
Citation(s)
Version PDF imprimable
Contacts pour les médias

La Commission a proposé aujourd'hui de **réviser les normes de commercialisation existantes applicables à un certain nombre de produits agroalimentaires**, tels que les fruits et légumes, les jus et confitures de fruits, le miel, la volaille ou les œufs. Les révisions proposées devraient aider les consommateurs à faire des choix plus éclairés pour adopter un régime alimentaire plus sain et contribuer à prévenir le gaspillage alimentaire.

Normes de commercialisation

Principaux points :

- **Marquage des œufs :** proposition pour que le marquage des œufs à l'élevage devienne obligatoire sauf si l'EM autorise le marquage des œufs sur le premier centre d'emballage.
  - ⇨ **Position favorable du SNIPO.**

- **Mention « Plein air » et 16 semaines :** proposition de maintenir la commercialisation des œufs sous mention Plein air quand des mesures de confinement ont été imposées sur la base de la législation de l'UE, en supprimant la période de 16 semaines.
  - ⇨ **Position favorable du SNIPO.**

- **Panneaux photovoltaïques sur les parcours :** proposition pour que l'installation de panneaux photovoltaïques sur les parcours soit possible pour autant que l'autorité compétente l'accepte. Possibilité également de pâturages sur les parcours.
  - ⇨ **Position favorable du SNIPO pour le photovoltaïque, mais inquiétudes pour le pâturage possible.**

S.N.I.P.O.
Syndicat National
des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Réglementation Bio – Délai de 48h après traitement allopathique

Bio – Délai de 48h

Point à date :

- Message de l'INAO du 9 décembre à destination de tous les OC.
- Informe du changement de la réglementation, précisant que la règle doit être appliquée :
  - « un temps d'attente de minimum 48 heures doit être respecté après la dernière administration d'un médicament ayant un temps d'attente nul ».

⇨ **Sujet remonté au niveau du CNPO et de l'EUWEP, et traité avec le Synalaf.**

⇨ **Etude validée par le Synalaf et le CNPO, pour suivre l'application de cette mesure dans les autres EM.**

⇨ **Alerte du Cabinet du ministre sur cette problématique.**

S.N.I.P.O.
Syndicat National
des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Questions diverses

S.N.I.P.O.
Syndicat National
des Industriels et Professionnels de l'Oeuf

Merci à tous pour votre attention !